Nations Unies ESCAP/81/30

Conseil économique et social

Distr. générale
4 février 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025
Point 9 de l'ordre du jour provisoire*
Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2026)

Dates, lieu et thème de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2026)

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document des indications sur les dates et le lieu proposés de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra en 2026, ainsi que les propositions de thème pour cette session.

La Commission est invitée à se prononcer sur ces questions.

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent document les propositions concernant les dates, le lieu et le thème de la quatre-vingt-deuxième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui se tiendra en 2026, que le secrétariat a soumises à la Commission afin qu'elle les examine à sa quatre-vingt-unième session.

II. Dates et lieu

2. L'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci formule des recommandations concernant les dates et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social et en consultation avec le (la) Secrétaire général(e).

3. En outre, il est disposé à l'article premier du Règlement intérieur que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission.

4. Conformément aux exigences du Secrétariat de l'ONU en matière de procédure relative aux programmes, le projet de plan-programme annuel doit être approuvé par la Commission avant d'être soumis à l'Assemblée générale

* ESCAP/81/1.

Merci de recycler

pour examen et approbation. En application de la résolution 77/267 de l'Assemblée générale, le délai d'examen des projets de plan-programme par le Comité du programme et de la coordination, principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée chargé de la planification, de la programmation et de la coordination, a été avancé, avec prise d'effet dès 2024. En conséquence, la Commission devra examiner et approuver le projet de plan-programme pour 2027 avant la fin du mois d'avril 2026.

5. Le secrétariat propose que la quatre-vingt-deuxième session de la Commission se tienne à Bangkok du 20 au 24 avril 2026, compte tenu des autres grandes réunions qui auront aussi lieu et des jours fériés qui tomberont en avril 2026.

III. Thème

6. La Commission est invitée à examiner les propositions ci-après relatives au thème de sa quatre-vingt-deuxième session :

a) Une société pour tous les âges en Asie et dans le Pacifique : assurer une croissance économique inclusive et durable dans un monde qui connaît une transition démographique rapide ;

b) Des mécanismes de financement novateurs à l'appui du développement durable ;

c) Renforcer la coopération régionale en ce qui concerne les applications de l'intelligence artificielle en faveur du développement durable.

A. Une société pour tous les âges en Asie et dans le Pacifique : assurer une croissance économique inclusive et durable dans un monde qui connaît une transition démographique rapide

7. La région Asie-Pacifique connaît des changements démographiques profonds et rapides, causés par un net recul du taux de fécondité et une hausse de l'espérance de vie dans pratiquement tous les pays de la région. Au cours des 60 dernières années, la région est devenue méconnaissable. En 1963, la population de la région s'élevait à 1,9 milliard d'habitants, l'indice synthétique de fécondité était de 6 enfants par femme et l'espérance de vie à la naissance atteignait 51,3 ans. Les enfants de moins de 14 ans représentaient 40 % de la population totale, contre 4 % pour les personnes de plus de 65 ans. Aujourd'hui, la région compte environ 4,8 milliards d'habitants, soit près de 58 % de la population mondiale. L'indice synthétique de fécondité a chuté à 1,8 naissance par femme, l'espérance de vie à la naissance est passée à 74,7 ans, les enfants comptent pour 22,1 % de la population totale et les personnes âgées pour 10,5 %.

8. La part des personnes âgées dans la population totale devrait passer à 19 %, soit près d'un milliard de personnes, d'ici à 2050. Cependant, la situation n'est pas uniforme dans toute la région. Bien qu'on estime que de nombreux pays dans la région, en particulier en Asie de l'Est et du Nord-Est et en Asie du Sud-Est, sont des sociétés âgées, où les personnes âgées représentent plus de 14 % de la population totale, le nombre de jeunes est élevé dans certains pays. La région abrite 56 % de la population mondiale des jeunes. C'est la première fois que des cohortes aussi grandes de personnes âgées, de jeunes et de personnes en âge de travailler coexisteront. Répondre aux besoins et aux préoccupations des jeunes et des personnes âgées de manière équilibrée est donc un des principaux défis que les pays de la région doivent relever.

9. Cette transition démographique rapide s'accompagne de vagues de changements technologiques, impulsés par la révolution numérique et l'essor de l'intelligence artificielle.

10. Les grandes questions qui préoccupent les décideurs et les intellectuels sont les suivantes : comment maintenir la productivité économique de la main-d'œuvre dans le contexte du vieillissement rapide de la population et comment préparer les sociétés du futur à relever les défis qui les attendent ? La région vieillit plus vite qu'elle ne s'enrichit et de nombreuses personnes risquent de passer une grande partie de leur vieillesse avec un handicap et en mauvaise santé. Il convient de noter que la transition démographique a été opérée grâce au développement économique, aux efforts d'atténuation de la pauvreté, à l'amélioration de la santé et de l'éducation et aux progrès de l'égalité des genres.

11. Toutefois, les progrès réalisés n'ont pas été exempts de difficultés. Premièrement, ils ont accru les inégalités dans de nombreuses parties de la région. Dans de nombreux pays, la majorité de la population active travaille dans le vaste secteur informel, caractérisé par l'absence de protection sociale et la faiblesse de la productivité, ce qui aggrave les inégalités. L'occasion de tirer parti du dividende démographique est passée ou est en train de passer dans une grande partie de la région. Par conséquent, la majorité de la population de certains pays atteindra le grand âge sans aucune forme de sécurité de revenu ou d'accès à des services adéquats de santé, à moins que des mesures soient prises pour garantir que les jeunes ont accès à la santé, à l'éducation et à des emplois décents.

12. Deuxièmement, le taux d'activité des femmes dans la région est de 43,6 %, ce qui est bien en dessous de la moyenne mondiale. Ce taux ne dépasse pas 25 % dans certaines sous-régions. Même lorsqu'elles font partie de la population active, les femmes sont surreprésentées dans le secteur informel. En outre, les femmes de la région consacrent entre deux et cinq fois plus d'heures aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés que les hommes. Il est clair que la région ne tire pas pleinement parti du potentiel économique des femmes, qui constituent 50 % de la population.

13. Troisièmement, les changements technologiques qui déferlent sur la planète, en particulier la révolution numérique, la prolifération et l'omniprésence des médias sociaux et l'essor de l'intelligence artificielle, sont en train de transformer la société. Si ces technologies ne sont pas exploitées comme il convient, elles pourraient aggraver les inégalités existantes, ce qui affectera l'harmonie et la cohésion sociétales.

14. Dans l'étude thématique proposée, le secrétariat examinerait les difficultés mentionnées ci-dessus, notamment les corrélations existant entre elles, et proposerait des possibilités d'action pour y remédier. Il analyserait également les rôles des différents segments de la société et les investissements nécessaires. Les possibilités d'action auraient les objectifs ci-après :

a) Veiller à tirer pleinement parti du dividende démographique en créant des possibilités de travail et d'emploi décents pour les jeunes et mettre en place une protection sociale adéquate. Des politiques visant à former la jeunesse en fonction des nouveaux besoins de la population active dans le contexte du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques seraient présentées. Des possibilités d'extension de la protection sociale au secteur informel et de formalisation du secteur informel seraient également mises en avant ;

b) Améliorer la productivité des personnes âgées grâce à la formation continue, la requalification et le perfectionnement des compétences, à des politiques de retraite flexibles et des mesures de lutte contre la discrimination à l'égard des personnes âgées au sein de la population active ;

c) Faciliter l'accès des femmes au marché du travail formel en adoptant des politiques qui lèvent les obstacles à leur participation. L'analyse serait axée sur les mesures de politique générale permettant de reconnaître, réduire et redistribuer les soins et travaux domestiques non rémunérés en renforçant l'économie des services à la personne, y compris en améliorant les infrastructures de soin, les services de soins et la protection sociale liée aux soins. L'investissement dans l'économie des services à la personne et la création de systèmes exhaustifs de soin permettraient non seulement de réduire la charge du travail domestique non rémunéré qui pèse sur les femmes et les disparités entre les femmes et les hommes, mais également de créer des emplois plus décents dans le secteur des services à la personne. L'analyse mettrait l'accent sur les avantages économiques de la participation des femmes à la population active, notamment en termes d'augmentation du produit intérieur brut et de contribution à une économie résiliente et durable ;

d) Adopter des stratégies d'exploitation des technologies, notamment des technologies numériques et des médias sociaux, de manière inclusive pour réduire la fracture numérique. Pour servir tous les segments de la société, les technologies doivent être abordables et accessibles à tous les citoyens et les garde-fous idoines doivent être mis en place ;

e) Renforcer les relations intergénérationnelles entre les personnes âgées et les jeunes, ce qui sera essentiel à l'avènement de sociétés harmonieuses et solidaires où différentes générations peuvent partager les ressources et les connaissances de manière mutuellement bénéfique. Étant entendu que les jeunes d'aujourd'hui sont les personnes âgées de demain, l'importance qu'il y a d'adopter une approche fondée sur le parcours de vie du vieillissement sain et actif de la population serait soulignée.

15. Ces interventions constitueraient la base d'une proposition de cadre stratégique de transition vers une société solidaire pour tous les âges dans la région Asie-Pacifique. L'étude s'appuierait sur les conclusions du Sommet de l'avenir et les résultats escomptés du deuxième Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra en novembre 2025.

B. Des mécanismes de financement novateurs à l'appui du développement durable

16. Dans le Pacte pour l'avenir, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 79/1, les chef(fe)s d'État et de gouvernement se sont engagé(e)s à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable dans les pays en développement afin d'éviter l'apparition d'une fracture durable en matière de développement durable, une aggravation des inégalités au sein des pays et entre eux et une nouvelle érosion de la confiance dans le système multilatéral. À cette fin, il a entre autres été décidé d'instaurer un climat plus propice aux niveaux mondial, régional et national qui soit mieux afin d'accroître la mobilisation des ressources nationales (mesure 4 f)) et d'aider les pays en développement à encourager une augmentation des investissements du secteur privé dans le développement durable, notamment en promouvant des mécanismes de financement et des partenariats inclusifs et novateurs (mesure 4 k)).

17. Les participant(e)s à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Séville (Espagne) du 30 juin au 3 juillet 2025, devraient réaffirmer qu'il importe de combler le déficit de financement et d'investissement et de mobiliser des sources de financement et d'en tirer pleinement parti. La promotion d'une architecture financière internationale plus solide et l'importance de la formulation et du financement de nouvelles stratégies de développement devraient également être au centre des préoccupations.

18. On entend généralement par mécanisme de financement novateur les modes et solutions de financement qui permettent d'augmenter le volume, l'efficacité et l'efficience des flux financiers et qui mobilisent, régissent ou distribuent des fonds au-delà de l'aide publique au développement. Il peut s'agir de mécanismes permettant de réunir des fonds et d'encourager l'adoption de mesures par des acteurs publics, privés et philanthropiques en faveur du développement durable international, et ce, par des moyens nouveaux, plus efficaces et évolutifs en vue de résoudre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux à l'échelle mondiale. Il peut également s'agir d'applications non traditionnelles de partenariats public-privé ou de mécanismes catalytiques visant à mobiliser de multiples sources de financement et à promouvoir l'engagement du secteur public, des entreprises et des investisseurs en tant que partenaires et parties prenantes du développement.

19. L'importance des ressources financières a été bien reconnue par la Commission. Par exemple, dans sa résolution 78/1 – Déclaration de Bangkok faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique – les membres et les membres associés ont souligné qu'il importait d'améliorer le financement durable pour les objectifs de développement et se sont engagés à aligner les ressources financières publiques et privées afin de poursuivre efficacement leurs aspirations en matière de développement durable. Ils se sont engagés à renforcer les situations budgétaires, à promouvoir la coopération régionale selon que de besoin et à étudier divers instruments et mécanismes de financement novateurs, y compris des financements publics et privés et des mécanismes budgétaires, de marché et de réglementation, selon qu'il convient, qui pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, sur la base du multilatéralisme et de la coopération internationale.

20. Le thème proposé donnerait l'occasion, d'une part, d'examiner les mécanismes et solutions de financement novateurs susceptibles de soutenir la réalisation des objectifs de développement durable et, de l'autre, de mettre en évidence des exemples de réussite dans les pays de la région Asie-Pacifique.

21. Le financement public ne saurait à lui seul permettre de concrétiser le développement durable dans la région. On a de plus souvent recours à des mécanismes, des instruments et des processus de financement public-privé intégrés pour financer des mesures visant, par exemple, à renforcer la résilience et à réduire la vulnérabilité aux changements climatiques ; à accélérer la transition énergétique et à développer des systèmes de transport durables, notamment par des mesures visant à faire face aux impacts sociaux de la transition ; à atteindre de meilleurs résultats en matière de développement social et humain au profit des femmes, des filles, des personnes handicapées et des communautés marginalisées ; à soutenir la restauration de la biodiversité et la protection des océans et à prévenir les catastrophes et remédier plus efficacement aux pertes et aux dommages qu'elles causent.

22. Les mécanismes et solutions de financement novateurs ont un rôle important à jouer à cet égard. Au-delà des instruments et mécanismes traditionnels de financement durable, les mécanismes de financement novateurs peuvent inclure des instruments tels que les obligations et les prêts durables, les garanties, les échanges financiers et le financement mixte. Il peut aussi s'agir de modifier les politiques et les réglementations afin de renforcer le financement du développement durable. En présentant et en analysant les mécanismes et solutions de financement novateurs utilisés en Asie et dans le Pacifique, il serait possible de les développer et de les diffuser dans toute la région, en vue de compléter les sources et méthodes traditionnelles existantes de financement du développement.

23. L'étude thématique proposée pourrait :

a) Mettre en avant les progrès réalisés et recenser les lacunes en ce qui concerne les mécanismes et solutions de financement novateurs dans certains domaines, tels que l'énergie, l'environnement, les transports, la protection sociale, le commerce et la réduction des risques de catastrophe ;

b) Présenter des expériences de pays qui misent sur des partenariats intégrés et multipartites en vue de trouver des solutions de financement novatrices et à long terme ;

c) Recenser les mécanismes de financement novateurs et examiner les politiques porteuses qui pourraient stimuler et accroître les flux financiers vers les domaines et secteurs qui ont le plus besoin d'être soutenus pour combler le déficit de financement des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique ;

d) Recenser les possibilités de coopération régionale afin de promouvoir les mécanismes de financement novateurs, grâce auxquels on pourrait tirer parti des tendances mondiales et du consensus qui a commencé à se dégager sur le financement du développement durable, avec la participation non seulement du secteur public mais aussi des banques multilatérales de développement et des intervenants du secteur financier privé.

24. Pour concrétiser les objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique d'ici à 2030, il faudra élaborer de nouvelles stratégies de développement s'appuyant sur des solutions de financement novatrices et nouvelles. Il faudra pour cela s'assurer la coopération et la mobilisation d'acteurs multilatéraux, ainsi que d'acteurs publics et privés. En tant qu'espace intergouvernemental le plus inclusif et représentatif en Asie et dans le Pacifique, la Commission peut jouer un rôle très utile dans cette action.

C. Renforcer la coopération régionale en ce qui concerne les applications de l'intelligence artificielle en faveur du développement durable

25. Les progrès technologiques et scientifiques offrent la possibilité de construire un avenir plus prospère et plus durable pour les populations et la planète. Les possibilités que recèle l'intelligence artificielle transforment les économies et les sociétés et ouvrent de nouvelles perspectives pour le développement durable. La découverte de solutions révolutionnaires laisse présager de nouvelles vagues d'innovation dans tous les secteurs. Les synergies qui en résulteront pourraient accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ouvrant la voie à une croissance plus inclusive, à un avenir numérique vert et à une prestation plus équitable des services publics.

26. L'un des cinq domaines thématiques du Pacte pour l'avenir, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 79/1, est les sciences, la technologie et l'innovation et la coopération numérique. Dans le Pacte numérique mondial, qui figure en annexe à la résolution, les États Membres ont reconnu que les systèmes d'intelligence artificielle offraient d'immenses possibilités à même d'accélérer la réalisation de tous les objectifs de développement durable et ils se sont engagés à promouvoir des manières équitables et inclusives de tirer tout le parti de l'intelligence artificielle et d'atténuer les risques qu'elle pose. De plus, les États Membres se sont engagés à utiliser les mécanismes existants des Nations Unies et les mécanismes multipartites pour prêter appui au renforcement des capacités d'intelligence artificielle dans les pays en développement, afin de combler les fractures dans ce domaine, de faciliter l'accès aux applications de l'intelligence artificielle et de doter ces pays de capacités de calcul à haute performance et de compétences connexes, afin de faire des progrès dans la réalisation de tous les objectifs.

27. On assiste à l'émergence de l'intelligence artificielle dans la région Asie-Pacifique et de nombreux pays prennent des mesures proactives pour en tirer parti et s'adapter à son évolution rapide. Étant donné que l'intelligence artificielle est toujours plus utilisée dans certains secteurs et branches d'activité (comme les infrastructures, l'énergie, les pouvoirs publics et les transports), les gouvernements de plusieurs pays de l'Asie et du Pacifique ont défini des plans stratégiques nationaux sur l'intelligence artificielle afin de créer des environnements stratégiques porteurs. Pour que la région Asie-Pacifique passe de l'ère du numérique à celle de l'intelligence artificielle, il est indispensable de mieux cerner les possibilités offertes par cette technologie en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, et de mieux en comprendre les risques dynamiques, les impacts socioéconomiques nets et les incidences sur le plan des politiques.

28. L'intelligence artificielle a le potentiel de transformer les sociétés et les économies, avec des applications dans des domaines tels que l'industrie et l'emploi, l'urbanisation, l'aménagement rural, l'environnement et le développement social, notamment en ce qui concerne la fourniture de prestations de protection sociale et l'amélioration de la qualité de vie dans une société vieillissante. Toutefois, alors que l'intelligence artificielle progresse, on voit apparaître de nouvelles potentialités et applications. Suivre les dernières évolutions de l'intelligence artificielle et leurs conséquences sera un défi permanent. Selon des données empiriques, il apparaît que le fossé en matière d'intelligence artificielle est rapidement en train de se dessiner suivant les mêmes délimitations que le fossé numérique – à savoir la géographie, le revenu, l'éducation, l'âge et le sexe – ce qui accentue les disparités à l'intérieur des pays et entre les pays.

29. Compte tenu de ces questions, le thème proposé serait l'occasion de mieux comprendre les relations qui existent entre intelligence artificielle et objectifs de développement durable dans la région Asie-Pacifique, quelles en sont les conséquences et les implications et comment en tirer parti dans l'intérêt du développement durable.

30. L'étude thématique proposée pourrait contribuer à mieux faire comprendre : a) les possibilités offertes par l'intelligence artificielle pour atteindre les objectifs de développement durable, en s'intéressant notamment aux applications sectorielles, aux cas d'utilisation et aux exemples de pays ; b) les répercussions socioéconomiques de l'intelligence artificielle, ainsi que les lacunes et les fractures numériques préexistantes dans la région auxquelles il faut remédier pour faire en sorte de tirer pleinement parti du potentiel de l'intelligence artificielle en vue de la réalisation des objectifs et c) les

incidences de l'intelligence artificielle sur le plan des politiques et les mesures qui pourraient être prises pour en promouvoir l'utilisation dans une perspective de développement durable. Une telle démarche donnerait l'occasion de mettre en commun les expériences des pays et les enseignements qu'ils en ont tirés, ce qui livrerait des informations utiles au renforcement de la coopération régionale afin de mettre l'intelligence artificielle au service de la réalisation des objectifs.

31. Cette proposition est alignée sur les domaines prioritaires retenus dans le Pacte numérique mondial, notamment ceux relatifs au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, afin de permettre aux pays d'accéder aux systèmes d'intelligence artificielle, de les développer, de les utiliser et de les mettre au service du développement durable.

32. Dans l'étude thématique, le secrétariat s'appuierait sur les bases jetées et les constatations figurant dans l'étude thématique de la quatre-vingtième session de la Commission[1]. Son travail serait guidé par le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial et les résolutions de l'Assemblée générale intitulées « Saisir les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable »[2] et « Intensifier la coopération internationale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle »[3].

IV. Études thématiques précédentes

33. À titre de référence, une liste des thèmes retenus pour les sessions précédentes de la Commission figure à l'annexe du présent document.

V. Questions portées à l'attention de la Commission

34. La Commission souhaitera peut-être examiner les dates et le lieu de sa quatre-vingt-deuxième session, qui se tiendra en 2026, et donner au secrétariat des orientations à ce sujet.

35. La Commission est également invitée à examiner les thèmes proposés et à fournir des indications au secrétariat à ce sujet.

[1] *Seizing the Opportunity: Digital Innovation for a Sustainable Future* (publication des Nations Unies, 2024).

[2] Résolution 78/265 de l'Assemblée générale.

[3] Résolution 78/311 de l'Assemblée générale.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission

Session[a]	*Année*	*Thème*
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	La restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP : perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXIe siècle : atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXIe siècle : perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXIe siècle : technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXIe siècle : perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide : enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique : œuvrer pour la cohérence et la cohésion

Session[a]	*Année*	*Thème*
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique
64	2008	Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique
65	2009	Vers une agriculture durable et la sécurité alimentaire dans la région Asie-Pacifique
66	2010	Relever les défis liés à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir un système financier stable et porteur ; et Croissance verte : technologies et financement pour une croissance économique écologiquement viable
67	2011	Au-delà des crises : les perspectives à long terme pour la protection sociale et le développement en Asie et dans le Pacifique
68	2012	Renforcer l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique
69	2013	Perspectives pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures
70	2014	La connectivité régionale pour une prospérité partagée
71	2015	Équilibrer les trois dimensions du développement durable : de l'intégration à la mise en œuvre
72	2016	Science, technologie et innovation au service du développement durable
73	2017	La coopération régionale en faveur de l'énergie durable
74	2018	L'inégalité à l'ère du Programme de développement durable à l'horizon 2030
75	2019	Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité
76	2020	Promouvoir la coopération économique, sociale et environnementale sur la question des océans aux fins du développement durable
77	2021	Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique
78	2022	Un programme commun pour faire progresser le développement durable en Asie et dans le Pacifique
79	2023	Accélération de l'action climatique en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable
80	2024	Tirer parti de l'innovation numérique pour promouvoir le développement durable en Asie et dans le Pacifique
81	2025	Coopération régionale pour un développement urbain résilient et durable en Asie et dans le Pacifique

[a] La Commission a commencé à choisir des thèmes pour ses sessions à sa quarantième session.